BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1326

63 – PUY-DE-DÔME

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CLERMONT-FERRAND

Ventes et cessions

901 182 469 RCS Clermont-Ferrand.
DENDRO.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 10000.00 EUR.
Adresse : Lieu-dit Novialle, 63670 La Roche-Blanche.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE SPATI Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros Siège social : 4 bis rue Robert Estienne 63360 GERZAT 794 496 208 RCS CLERMONT-FERRAND ET STRELE Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros Siège social : 58 Bd Etienne Clémentel, 63100 CLERMONT-FERRAND 803 565 340 RCS CLERMONT-FERRAND ET DENDRO Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros Siège social : Lieu-dit Novialle, 63670 LA ROCHE BLANCHE 901 182 469 RCS CLERMONT-FERRAND AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GERZAT du 23 janvier 2024, La société STRELE, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 58 Bd Etienne Clémentel, 63100 CLERMONT-FERRAND, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 803 565 340 RCS CLERMONT-FERRAND, La société DENDRO, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est Lieu-dit Novialle, 63370 LA ROCHE BLANCHE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 901 182 469 RCS CLERMONT-FERRAND, et la société SPATI, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 4 bis rue Robert Estienne, 63360 GERZAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 794 496 208 RCS CLERMONT-FERRAND, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption des sociétés STRELE et DENDRO par la société SPATI. La société STRELE ferait apport à la société SPATI de la totalité de son actif, soit 125 239,70 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 63 154,48 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 62 085,22 euros. La société DENDRO ferait apport à la société SPATI de la totalité de son actif, soit 169 184,21 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 185 595,08 euros. Le passif net apporté s'élèverait à 16 410,87 euros. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er octobre 2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société STRELE et par la société DENDRO depuis le 1er octobre 2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par SPATI. Les sociétés STRELE et DENDRO seront dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. La fusion sera réalisée à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux des sociétés absorbées dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire

opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de CLERMONT-FERRAND au nom des trois sociétés le 30 janvier 2024..

